

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SOMME  
VILLE DE PERONNE  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

Date de la convocation : 26 juin 2026

Membres en exercice : 13

Membres présents : 10

Membres absents mais représentés :

Membres absents excusés : Mme Réjane GOULET, Mme Janine GUETTE

Membres absents non excusés : Mme Dany TRICOT

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin, à seize heures et trente minutes, se sont réunis, salle du Conseil de la Mairie de Péronne, les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Péronne, sous la Présidence de M. Gautier MAËS, Président.

**Etaient présents :**

M. Gautier MAËS, Mme Laurence LEMAIRE, M. Philippe PONCHON, Mme Martine RICHARD, Mme Laëtitia DIEVAL, Mme Mlouka FARSI, Mme Céline GALIHA, Mme Réjane MAËS, Mme Laurence VERDIERE, Mme Claudette GUIDON.

**Absents excusés :**

**Absents non excusés :**

**Secrétaire de séance :** Mme Laurence LEMAIRE

**FONGIBILITÉ DE CRÉDIT**

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives à la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**Considérant** que la nomenclature M57 permet à l'assemblée délibérante de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exécution budgétaire de l'exercice en cours ;

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :**

- **D'autoriser** le président du CCAS, pour l'exercice 2026, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette autorisation est accordée dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections du budget, conformément aux dispositions applicables de la nomenclature M57.

Le Président informera le Conseil d'Administration des virements de crédits réalisés dans le cadre de cette délégation lors de sa plus proche séance.

La présente délibération est applicable à compter de son caractère exécutoire et pour la durée de l'exercice budgétaire 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du C.C.A.S.

Gautier MAES

A circular official stamp is partially visible behind the signature. The text "COMMISSION DEPARTEMENTALE" is visible around the top inner edge, and "PERSONNE" is visible in the center.

La secrétaire de Séance

Laurence LEMAIRE

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'L' followed by a horizontal stroke.

La présente délibération :

- sera transmise au représentant de l'État,
- sera publiée conformément aux règles en vigueur,
- pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission en préfecture.